

Zeitschrift: Textiles suisses [Édition française]
Herausgeber: Office Suisse d'Expansion Commerciale
Band: - (1960)
Heft: 2

Artikel: Le succès de l'"Helanca"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-791935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

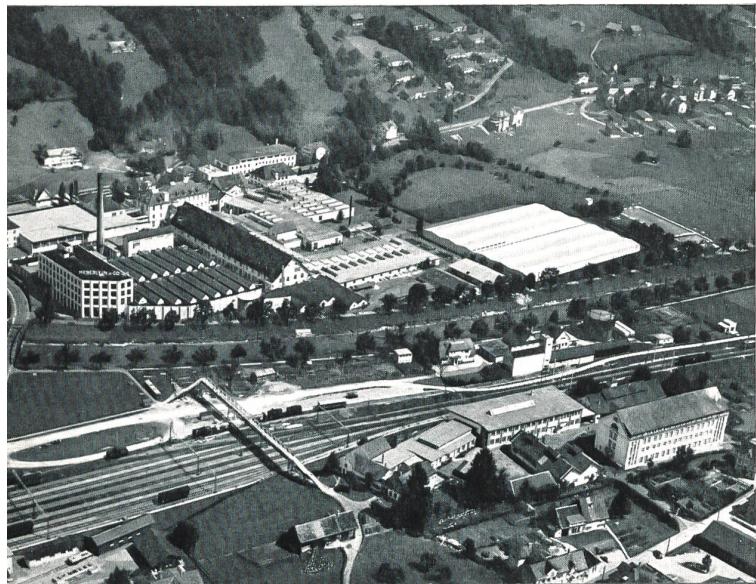
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le succès de l'„HELANCA“



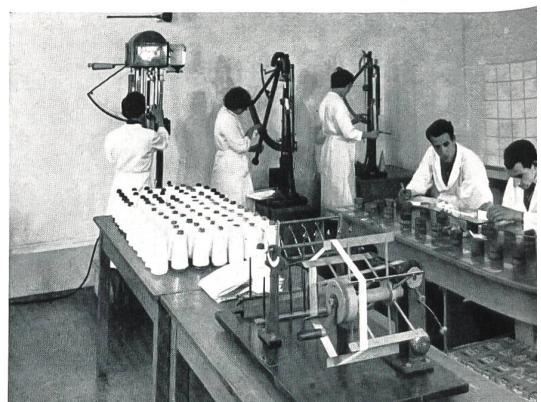
Vue des établissements Heberlein & Co. S.A. à Wattwil ; on remarque, à droite du centre, les nouvelles halles de fabrication de l'« Hélanca ».

C'est avant la guerre déjà que la Maison Heberlein & Cie S. A., à Wattwil, commença à chercher le moyen de friser des filaments de rayonne pour en fabriquer des filés extensibles. Le fil produit ainsi sous le nom d'« Hélanca » rencontra un certain succès pendant la guerre, pour remplacer la laine — alors rare — dans la confection de layettes et vêtements d'enfants. La guerre terminée, la laine reparut sur le marché, mettant ainsi fin à la carrière du premier type d'« Hélanca ». Mais les fibres synthétiques avaient fait leur apparition, aussi la maison Heberlein entreprit-elle sans désemparer des recherches pour appliquer son invention aux filaments continus de nylon. C'est ainsi que vit le jour la fibre aujourd'hui connue sous le nom d'« Hélanca », qui présente sur le type précédent des qualités très supérieures, grâce à la plus grande stabilité des filaments de nylon par rapport à ceux de viscose. La première branche qui bénéficia des caractéristiques extraordinaires du filament nouveau fut celle de la bonneterie, plus particulièrement des chaussettes et des bas. On peut véritablement parler d'une révolution dans ce domaine.

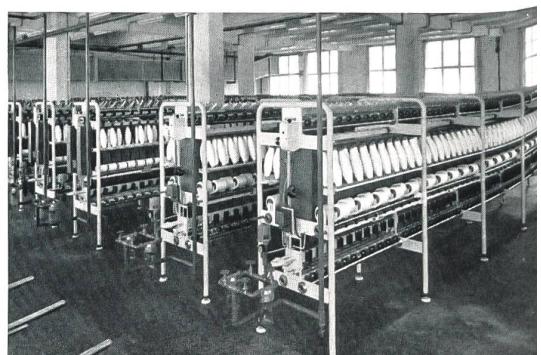
Pour produire le filament « Hélanca », on tord tout d'abord fortement un filament de synthétique en le chauffant, puis on le détord après qu'il a été fixé par refroidissement. Alors que la fabrication se faisait au début en trois opérations distinctes, elle a lieu aujourd'hui sur une machine unique qui produit le filé terminé en une seule opération. En outre, sur les banes à retordre utilisés primitivement, la vitesse était de 8000 à 12 000 tours de torsion à la minute, tandis que la nouvelle machine travaille au rythme de 100 000 à 200 000 tours. Cette nouveauté, mise au point par la maison Heberlein, a permis un développement considérable de la production. Ajoutons que l'« Hélanca » peut être obtenu en divers types convenant à des utilisations différentes : fabrication de chaussettes, de bas, de tissus ou de tissus élastiques, de pullovers, etc.

Les premières licences pour la fabrication des filés « Hélanca » ont été accordées en 1952. Au début de 1955, il y avait 28 licenciés en Europe ; on en compte 47 à l'heure actuelle. A part la Suisse, les pays de production sont l'Allemagne, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne et la Grèce pour l'Europe. En Amérique du Sud, il y a 15 maisons licenciées au Brésil, 5 en Argentine et une au Chili alors que la succursale de New York de la maison de Wattwil contrôle 20 licenciés aux Etats-Unis. En Australie, enfin, le brevet est exploité par un producteur.

Dans le domaine des chaussettes pour messieurs, l'apparition de l'« Hélanca » a pratiquement supprimé la corvée du raccommodage. C'est par ce succès que la nouvelle fibre s'est introduite et imposée sur un grand nombre de marchés déjà, à tel point que l'on a tendance à utiliser le nom de cette marque pour désigner communément un produit, alors que tout ce qui est fibre synthétique frisée n'est pas de l'« Hélanca ». Afin de sauvegarder la réputation de sa marque, la maison Heberlein a été amenée à prendre des mesures de contrôle de la qualité, non seulement du produit semi-terminé, c'est-à-dire du filament, mais également des articles confectionnés. Il y a longtemps déjà que la maison Heberlein a instauré un service technique spécial, qui lui permet de faire visiter chacun de ses licenciés au moins une fois par trimestre par un technicien. Ce service a été étendu, par la suite, de sorte que maintenant le propriétaire du brevet est à même non seulement de conseiller ses licenciés pour la fabrication de filés, mais de mettre des spécialistes à la disposition des utilisateurs de l'« Hélanca », c'est-à-dire des tisserands et tricoteurs, pour leur permettre une utilisation plus judicieuse du filament. Le contrôle proprement dit, qui s'appliquait primitivement au seul filament est actuellement en voie d'extension. C'est ainsi qu'en Suisse le droit d'utiliser la marque « Hélanca » pour des



Contrôle de qualité des filés « Hélanca ».



Groupes de banes de retordage spéciaux pour la fabrication de l'« Hélanca ».



Costume d'après-ski « Hélanca » et laine (Respolco S. A., Zurich).



Anorak en « Hélanca » (O. Eugster & Co., Trogen) ; pantalon de ski « Hélanca » et laine (Canzani & Co., Zurich).

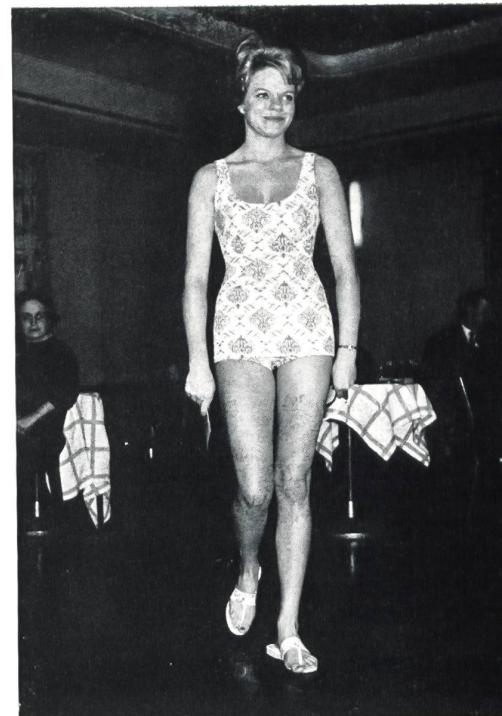


Deux-pièces en jersey « Hélanca » imprimé (Duo, Aspor S. A., Porrentruy).

tissus élastiques pour pantalons de ski est liée à l'observation de certains critères de qualité ; la fabrication des bas et chaussettes sera également sous peu l'objet de conditions semblables et ce contrôle sera étendu petit à petit à tous les pays. C'est seulement ainsi que le propriétaire du brevet pourra assurer le maintien de la qualité et empêcher l'avilissement de sa marque, marque qui est plus qu'une simple désignation spécifique mais un critère de qualité. Ainsi seulement se justifieront les moyens investis dans la propagande. Car la maison Heberlein, intéressée à l'expansion mondiale de son invention, édite ou fait éditer par les compagnies nationales « Hélanca » un abondant matériel de propagande et d'information et jusqu'à de fort belles revues de prestige, telles que *France Hélanca Information*, etc.

Récemment, MM. Heberlein & Cie S. A. avaient invité la presse textile à visiter leurs installations de production à Wattwil¹, visite à laquelle succéda une séance d'information sur l'« Hélanca », animée d'un défilé. Cette manifestation avait plus précisément pour objet de montrer tous les articles qu'il est possible de réaliser au moyen des filés « Hélanca », c'est-à-dire, par exemple, outre les bas et les chaussettes, les sous-vêtements masculins et féminins, les costumes de bain, les pantalons et ensembles de ski, les combinaisons de dessous et de dessus pour le ski, les combinaisons d'intérieur en tricot « Hélanca » imprimé (« Télévision dress »), les pullovers, les gants, les bonnets, etc. Signalons également que les tissus et tricots « Hélanca » ont fait leur entrée dans la couture parisienne. Cela prouve bien que ce filé ne s'est pas introduit dans l'industrie textile en y prenant la place d'une fibre textile déjà installée ; en apportant des caractéristiques entièrement nouvelles, il a permis la réalisation d'articles de genre inédit, ouvrant ainsi des perspectives neuves au tricotage et au tissage et cela n'est pas un de ses moindres mérites.

¹ Tout l'« Hélanca » fabriqué en Suisse est produit au moyen du nylon « Nylsuisse » de la Société de la Viscose Suisse A.G., à Emmenbrücke.



Maillot de bain en tissu de mailles « Hélanca » imprimé (Pius Wieler fils, Kreuzlingen).



Maillot de bain en tissu de mailles « Hélanca » (Lahco S. A., Baden).